

VOTRE CPAM VOUS INFORME

Vous partez en vacances à l'étranger... Connaissez-vous les modalités de remboursement en cas de frais de santé ?

Anticipez vos démarches auprès de l'Assurance Maladie !

Si vous partez dans un pays de l'Union Européenne

Avant votre départ, procurez-vous une Carte Européenne d'Assurance Maladie (CEAM). Elle vous permettra d'attester de vos droits à l'Assurance Maladie et de bénéficier d'une prise en charge sur place de vos soins médicaux, selon la législation en vigueur dans le pays de séjour. Pensez à effectuer votre demande à la CPAM **au moins 15 jours** avant votre départ !

Si vous souhaitez séjourner dans votre pays d'origine

Avant votre départ, pensez à transmettre l'attestation remise par votre employeur (sur laquelle sont mentionnées la nature et les dates précises de vos congés) accompagnée d'une demande de formulaire à votre CPAM, en précisant votre adresse de destination. Afin de garantir l'obtention du formulaire avant votre départ, la demande à la CPAM doit être formulée **au minimum 3 semaines auparavant**.

Vigilance pour un séjour hors de l'Union Européenne

Seuls les soins urgents et imprévus peuvent être pris en charge par l'Assurance Maladie. Dans certains Etats, les frais médicaux coûtent très cher. Il est donc recommandé de souscrire un contrat d'assistance ou d'assurance, qui garantit le remboursement des frais médicaux engagés et le rapatriement sanitaire, si nécessaire. Vous pouvez également vérifier les conditions d'assurance proposées par votre organisme bancaire ou les assurances complémentaires offertes par votre assureur habituel.

Les factures des éventuels soins dispensés sont à présenter au retour à la CPAM. Au vu des justificatifs, l'Assurance Maladie apprécie si vous étiez dans une situation d'urgence et vous accordera, ou non, le remboursement des soins, dans la limite des tarifs forfaitaires français en vigueur.

Pour toutes ces demandes

Internet : depuis votre compte ameli, rubrique « Mes demandes »

Téléphone : au 3646* (du lundi au vendredi, de 8h00 à 17h30)

Courrier : CPAM de la Loire-Atlantique - 9, rue Gaëtan-Rondeau - 44958 Nantes CEDEX 9

Points d'accueil des CPAM (liste disponible sur ameli.fr > Vous êtes assuré > Votre Caisse > Nous rencontrer).

*Prix d'un appel local depuis un poste fixe

L'Assurance Maladie, votre assureur solidaire en santé

Article adressé le 23 juillet 2013